

Description	S. O.	✓	Notes
1. L'architecte, pendant les travaux de construction et d'installation, vérifie si les procédures utilisées sont conformes :			
a. au devis;			
b. aux dessins d'atelier annotés;			
c. aux instructions acceptées et aux échanges de correspondance.			
2. S'il doute de la qualité de la mise en place de la structure, l'architecte prévient immédiatement l'ingénieur en structure.			